

VAUCLUSE

VELLÉRON

Grande Bastide : coup d'arrêt des travaux par la préfecture

Nouvelle étape franchie pour les opposants au projet de la Grande Bastide : un arrêté interruptif de travaux a été signé par le préfet, Bertrand Gaume, et envoyé aux aménageurs.

Le projet immobilier de la Grande Bastide qui prévoyait la construction de 200 logements individuels et collectifs – le permis avait été accordé par l'ancien maire de Velleron, Michel Ponce – continue de mobiliser ses opposants. Une nouvelle étape a été franchie cette semaine : un arrêté interruptif de travaux a été signé par le préfet, Bertrand Gaume, et envoyé aux aménageurs.

Trois solutions offertes aux promoteurs

Une immense avancée pour le village et les enjeux environnementaux mis en avant par la nouvelle municipalité et les opposants au projet. « C'était pour moi une première expérience d'êlu de dialoguer avec le préfet, qui joue son rôle d'autorité publique et que je tenais à remercier pour son acte fort, son dévouement et son aide », commentait le maire de Velleron, Philippe Armengol, ce vendredi 22 avril.

Dans le courrier de la préfecture, en date du 15 avril, trois solutions se présentent aux promoteurs languedociens Hectare et Angelotti, réunis sous l'appellation Domaine de l'opéra : déposer une demande de dérogation en lien avec la destruction d'espèces protégées présentes sur le site,



Le maire de Velleron Philippe Armengol, Hervé Berenguer, 3^e adjoint délégué à l'urbanisme, et Catherine Labasse, du collectif de défense de la Grande Bastide savouraient vendredi 22 avril une nouvelle avancée : un arrêté interruptif de travaux signé par le préfet. Photo Le DL/Pierrick JOUFFRET

remettre le terrain en état, ou opter pour une solution intermédiaire entre les deux premières. Mais que choisira le groupement immobilier ? Réponse dans moins d'un mois [le promoteur a 30 jours pour répondre, NDLR].

« Rien n'est terminé, restons mobilisés »

« Rien n'est terminé, restons mobilisés, tempère toutefois le maire, prudent. Mais quelles que soient les démarches des aménageurs, nous serons toujours du côté de l'État dans le cadre d'un recours au tribunal administratif. France Nature Environnement est toujours avec nous, ils ont même proposé de nous rencontrer à la

mairie vendredi 29 avril dans l'après-midi. »

Les Colibris noirs, du collectif de Défense de la grande Bastide, veillent aussi au grain, et surveillent que les travaux ne reprennent pas. Plusieurs hommes politiques les soutiennent : trois sénateurs de Vaucluse, Jean-Baptiste Blanc (LR), Alain Milon (LR), Lucien Stanzione (PS), et le député Adrien Morenas (LREM) sont solidaires et ont participé à plusieurs reprises aux actions organisées, surtout lors de l'entrevue avec le préfet.

Le maire avec le slameur Grand Corps Malade (installé à Velleron) avaient également écrit au président de la République, Emmanuel Macron, et

à la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili, pour dénoncer ce projet.

D'autres personnalités du monde du spectacle, qui ont des attaches à Velleron ou y vivent, se sont rendues tour à tour sur la ZAD (zone à défendre) à l'entrée de la propriété au cours de ce long bras-de-fer qui dure depuis septembre 2021 comme la comédienne Cécile Bois, l'acteur Jean-Pierre Mickaël, et les chanteurs Renaud ou DAVE.

Pierrick JOUFFRET

Pour contacter la mairie de Velleron : 04.90.20.00.71 ; Le collectif des Colibris noirs : www.facebook.com/Collectif-DefenseGrandeBastideVelleron84/

REPÈRES

■ **Le projet de la Grande Bastide**

Validé par l'ancienne municipalité, ce projet lucratif engendrerait des difficultés sur de nombreux plans, selon le maire de Velleron, Philippe Armengol. Ces nouveaux logements, pouvant accueillir jusqu'à 600 habitants de plus, feraient d'après lui, bondir de 20 % la population de la commune, en un laps de temps très réduit. Et obligerait la municipalité à investir 7 millions d'euros pour l'école, la crèche, les routes ou encore la station d'épuration, sans compter les dépenses incontournables d'entretien et/ou de réparations nécessaires.

■ **Trois dates à retenir**

➤ **25 septembre 2021** : première mobilisation et marche citoyenne autour de la Grande Bastide.

➤ **18 décembre 2021** : deuxième mobilisation au stade Léon-Clariot.

➤ **22 janvier 2022** : réussite de l'action de tractage et d'information aux automobilistes qui ont adhéré à la cause au rond-point de la Grangette, sur la D938 (L'Isle-sur-la-Sorgue à Carpentras).